



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### apprentissage

Question écrite n° 36836

#### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur le plan de modernisation de l'apprentissage qui a été présenté le 25 février dernier en conseil des ministres. Il convient en effet de réformer l'apprentissage afin de mieux répondre aux aspirations des jeunes et aux besoins des entreprises. Il désire savoir quels sont les grands axes de ce plan de modernisation.

#### Texte de la réponse

L'apprentissage est le dispositif de formation le plus adapté aux besoins de compétences recherchées par les entreprises commerciales, artisanales et de services. Il favorise l'insertion professionnelle des jeunes et les sensibilise à la reprise d'entreprise. Le Gouvernement souhaite donc agir sur l'ensemble des leviers permettant d'améliorer l'attractivité et de relancer le développement des formations professionnelles sous contrat d'apprentissage. A cet effet, le ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation a établi un plan de réforme de l'apprentissage sur la base des cinquante propositions réunies dans le Livre blanc issues des consultations des acteurs de terrain. Ce plan, présenté le 25 février 2004 en conseil des ministres, contient quatre volets destinés à améliorer l'image de l'apprentissage et l'orientation des jeunes vers les métiers, à adapter le dispositif aux apprentis pour le rendre attractif, à faciliter l'accueil des jeunes par l'entreprise et à renforcer le pilotage et le financement de l'apprentissage. Les dispositions législatives de ce plan de modernisation seront inscrites dans le projet de loi de mobilisation pour l'emploi que le Gouvernement présentera au cours du premier semestre 2004. Le souhait du Gouvernement est d'atteindre rapidement le nombre de 400 000 jeunes en apprentissage. Ces mesures devraient aussi permettre à tous d'accéder à une qualification professionnelle leur permettant de pourvoir efficacement les emplois appelés à se libérer et ceux nouvellement créés dans les entreprises artisanales.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36836

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

**Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 2004, page 2438

**Réponse publiée le :** 27 avril 2004, page 3195